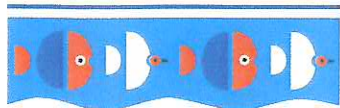




Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le : 13/10/11
Et publication ou affichage
du : ... le 14/10/11



Syndicat Mixte du
Bassin de l'Or

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR

Séance du 5 octobre 2011

Salle Simone Signoret à Lansargues

DELIBERATION n° 10-10-2011

Objet : adhésion au service médecine préventive du CDG 34

	Délégués titulaires		Délégués suppléants	
Communauté de Communes Pays de l'Or	Roger MONTIEL	présent	Rogé ANDREO	
	Joëlle JENIN – VIGNAUD	procuration à Mr BARRAL	Pierre ADOUE	
	René CHALOT	présent	Philippe LAVAL	
	Marie LEVAUX	présente	Bernard GANIBENC	présent
	Michel MARTIN	présent	Cyril ROUQUETTE	
	Alain AQUILINA	procuration à Mr HELSEN	Jacques HELSEN	présent
Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup	Pierre ANTOINE	présent	Jacques GRAU	
Communauté de Communes Pays de Lunel	Sylvie OBJOIS		Bernadette VIGNON	
	Hervé DIEULEFES		Didier MARTINEZ	
	Jean Michel ROUX	présent	Robert PISTILLI	
	Richard PITAVAL	procuration à Mr BOLUDA	Patrick LAOUT	
	Fabrice PECQUEUR	présent	Cathy POHL	
	Bernard BOLUDA	présent	Jean CHARPENTIER	
Communauté d'agglomération de Montpellier	Lionel LOPEZ	présent	Jean Pierre COULET	
	Luc CLAPAREDE	présent	Laurent JAOUJ	
	Yvon PELLET	présent	Gilbert PASTOR	
	Alain BARRANDON	procuration à Mr PELLET	Jean Luc MEISSONNIER	
	Pierre BONNAL	Procuration à Mr LOPEZ	Pierre DUDIEUZERE	
	Joël RAYMOND	présent	Arnaud MOYNIER	
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	présent	André VEZINHET	
	Yvon BOURREL	présent	Christian JEAN	
	Jean-Marcel CASTET	excusé	José SOROLLA	
	Michel GUIBAL	procuration à Mr ROUX	Christophe MORALES	
	Cyril MEUNIER		François LIBERTI	
	Monique PETARD	procuration à Mr CHALOT	Jacques ATLAN	

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint, 30/38 voix.

Monsieur le Président rappelle au Conseil Syndical , les obligations du SYMBO, en matière de médecine préventive.

Monsieur le Président, informe les membres du Conseil Syndical, que le service de Médecine Préventive du Centre de Gestion de l'Hérault, a présenté une nouvelle convention d'adhésion prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2011 précisant les conditions de fonctionnement lors du départ d'un médecin ainsi que les conditions tarifaires qui en découlent.

Monsieur le Président donne lecture de la nouvelle convention de Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Hérault explicitant les objectifs, le fonctionnement et le mode de financement du service médecine préventive.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité des membres présents,

- d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion de l'Hérault,
- autorise Monsieur le Président à signer la nouvelle convention d'adhésion qui prend effet au 1^{er} janvier 2011,
- accepte les conditions en cas de départ du médecin,
- accepte le paiement de la cotisation additionnelle (à la cotisation de base au CDG 34) de 0,28% du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité.
- dit que les crédits seront inscrits au budget du SYMBO.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré à Lansargues , le 5 octobre 2011

Pour extrait conforme.

Le Président,



Claude BARRAL.

SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR
130, chemin de Merles
34400 LUNEL